

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 6 décembre 2024 Le 16 décembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.

Date d'affichage :
 Le 20 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, MORAND, SAINT-MARTIN, RICHEL,
 SIMON.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	HOCHET	(excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à M.VIDEAU)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur	MORTREUX	(excusé pouvoir à X.RICHEL)

Barbara RAINE est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES : AVANCES SUR SUBVENTIONS

VU l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT qu'en début d'exercice il est nécessaire de permettre au CCAS, à l'AJBO, BSO FOOTBALL et LCBO de fonctionner dans les conditions habituelles,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des avances sur les **subventions 2025** limitées à 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'**exercice 2024** seront versées à :

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250102-20240705-DE Date de télétransmission : 02/01/2025 Date de réception préfecture : 02/01/2025

.../...

.../...

- **AJBO**pour un montant de **53 250 €**
- **BSO Football**.....pour un montant de **6 750 €**
- **CCAS**.....pour un montant de **4 667 €**
- **LCBO**..... pour un montant de **10 750 €**

Patrick LECAPLAIN demande d'ajouter, en raison d'un caractère d'urgence, une subvention exceptionnelle de **5 000 € au profit du Jumelage Ouonck** (*achat pompe électrique pour amener l'eau au village*).

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **20 décembre 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **20 décembre 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250102-20240705-DE
Date de télétransmission : 02/01/2025
Date de réception préfecture : 02/01/2025